Salarié-e-s nouvellement embauché-e-s

C'est à vous de décider !

Le 30 mai 2023

Depuis les dernières élections professionnelles de juin 2019, près de 500 salariés ont quitté l'usine et environ 100 nouveaux salariés ont été embauchés en CDI (soit un delta négatif de 400 salariés).

Chaque fois qu'un-e salarié-e signe un CDI, la CGT s'en félicite, d'autant que pour beaucoup d'entre vous (au moins pour le personnel en production) il aura fallu des mois de précarité avant de devenir personnel RENAULT. Alors quand la précarité prend fin c'est évidemment une victoire !

Si toute embauche est la bienvenue pour nous, nous ne pouvons pas pour autant nous satisfaire de la baisse des effectifs qu'a subi notre usine depuis des années. **Les quelques embauches réalisées en 2019, 2020, 2022 et 2023 sont bien loin de remplacer les départs !**

En 2 décennies, malgré les efforts sans cesse imposés aux salariés par les accords de compétitivité notre usine s'est vidée (de 3000 et quelques salariés en activité nous sommes arrivés à 1576 salariés en activité aujourd'hui). Des compétences sont parties, des activités ont été délocalisées et les ateliers tournent pour certains au ralenti. Finalement, à quoi et surtout à qui ont servi les efforts imposés aux salariés ?

Vous qui venez de signer un CDI à l'usine RENAULT LE MANS, il est légitime que vous ayez des attentes comme cela est tout aussi légitime tout au long de votre carrière : **volonté de voir l'entreprise perdurer avec ses activités et ses emplois, évolution de carrière et de rémunération, bien-être au travail, apprentissages professionnels, transmissions de savoirs et savoir-faire…**

A l'occasion des élections professionnelles de juin 2023 la question qui vous est posée est celle-ci : **Quels représentants du personnel voulez-vous pour défendre vos droits, vos revendications, l'avenir de l'entreprise ?**

On peut ne pas être 100% d'accord avec la CGT,

mais elle sera toujours 100% à vos cotés !

Depuis 2013 chez RENAULT, **la CGT est la seule organisation syndicale à ne pas avoir signé les accords de compétitivité qui ont fait baisser nos droits** (temps de travail supplémentaire sans compensation salariale, utilisation de nos compteurs congés comme variable d'ajustement aux aléas de l'activité, diminution des temps pause et du temps de repas, suppression de la pause payée pour les nouveaux embauchés et intérimaires, suppression de la franchise, gel des salaires et modération salariale les autres années…).

Toutes les organisations syndicales (sauf la CGT) qui présentent des candidat-e-s à l'occasion de ces élections ont accompagné ce déclin social et industriel. Est-ce donc à eux que vous voulez confier votre voix ?

En plus des accords de compétitivité RENAULT, ces mêmes organisations syndicales (sauf la CGT) ont signé la nouvelle convention collective nationale de la Métallurgie qui entrera en vigueur au 1er janvier 2024.

Vous l'avez certainement appris, cette nouvelle convention vient remettre en question un certain nombre de droits et d'acquis qui jusque-là s'appliquaient chez RENAULT.

Avec ce nouveau dispositif conventionnel la prime d'ancienneté va baisser, les perspectives d'évolution seront désormais conditionnées à un changement d'emploi… tout cela n'est pas favorable aux salariés !

La CGT, elle, entend agir avec les salarié-e-s pour que cette nouvelle convention collective évolue ! Notre organisation syndicale n'abandonne pas sa volonté d'améliorer les droits existant pour tous, que l'on soit non-cadre ou cadre !

Voter CGT ce n'est pas être 100% d'accord avec elle, mais c'est se donner les moyens demain d'avoir des représentant-e-s majoritaires qui ne négocieront jamais des reculs sociaux avec la direction.

Aussi, de nombreux salariés apprécient que la CGT soit présente dans les ateliers et les services pour faire respecter les droits, conseiller, veiller aux conditions de travail et intervenir en cas de besoin. Mais pour que la CGT soit véritablement présente partout, il est nécessaire que le plus de salariés possible votent pour ses candidat-e-s !

La CGT n'est pas un syndicat comme les autres !

Les militant-e-s CGT restent attaché-e-s à la valeur travail dans le sens où le travail doit être mieux rémunéré, **il doit avoir du sens et pouvoir être bien fait, il doit permettre à chacun-e de se cultiver, de concilier vie privée et vie professionnelle.** Ce sont tous ces éléments qui participent à l'attractivité de nos métiers chez RENAULT.

Pour tout cela, la CGT agit, elle le fait à travers ses interventions dans les instances CCSE, CSE, Comprox et CSSCT, par les propositions et les revendications que ses élu-e-s et mandaté-e-s portent dans le cadre des négociations avec la direction et par les actions revendicatives que nous menons avec les salarié-e-s.

Nous militant-e-s CGT nous ne quittons pas l'entreprise pour aller chercher mieux ailleurs, nous restons attachés à l'entreprise RENAULT et nous voulons œuvrer pour que du mieux s'applique à tous au travail comme dans la société !

La pause n'est plus payée !

Il y a bientôt un an au Mans, la CGT était (la seule encore) au côté des salariés et intérimaires qui débrayaient pour que la pause reste payée.

L'accord Re-nouveau 2025 signé par la Cfdt, la Cfe-Cgc et Fo en décembre 2021 mettait fin au paiement de la pause de 20 minutes pour les nouveaux entrants (intérimaires et nouveaux embauchés).

Cette pause payée s'est transformée en garantie de salaire pour les salariés RENAULT déjà en CDI au 31 décembre 2021. Pour tous les autres, la rémunération de cette pause n'existe plus. Soit un manque à gagner de 80€ pour les nouveaux embauchés et les intérimaires. Alors que l'inflation grimpait déjà, il fallait oser !

Bien que les signataires aient été interpellés par les salariés du Mans sur cette mesure régressive, pas un d'entre eux n'a souhaité revenir sur cette disposition qu'ils pouvaient dénoncer dans l'accord Re-nouveau 2025.

Ces mêmes organisations syndicales se présentent à vous aujourd'hui et vous promettent de défendre vos intérêts ?!? A vous de juger !

Pour info également à tous ceux qui n'étaient pas là en 2006, ces mêmes organisations validaient à l'époque avec la direction la suppression de la prime « exposition à la chaleur » en fonderie. Soit une perte de 120€/mois pour tous les nouveaux embauchés en fonderie depuis. Autrement dit, pour tout nouvel arrivant en fonderie depuis 2022, cela représente une perte de 200€ (120 + 80) sur la paie chaque mois.